



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

# Présentation du programme d'appui pour la législation vétérinaire « PALV »

Gaborone 31 octobre 2011

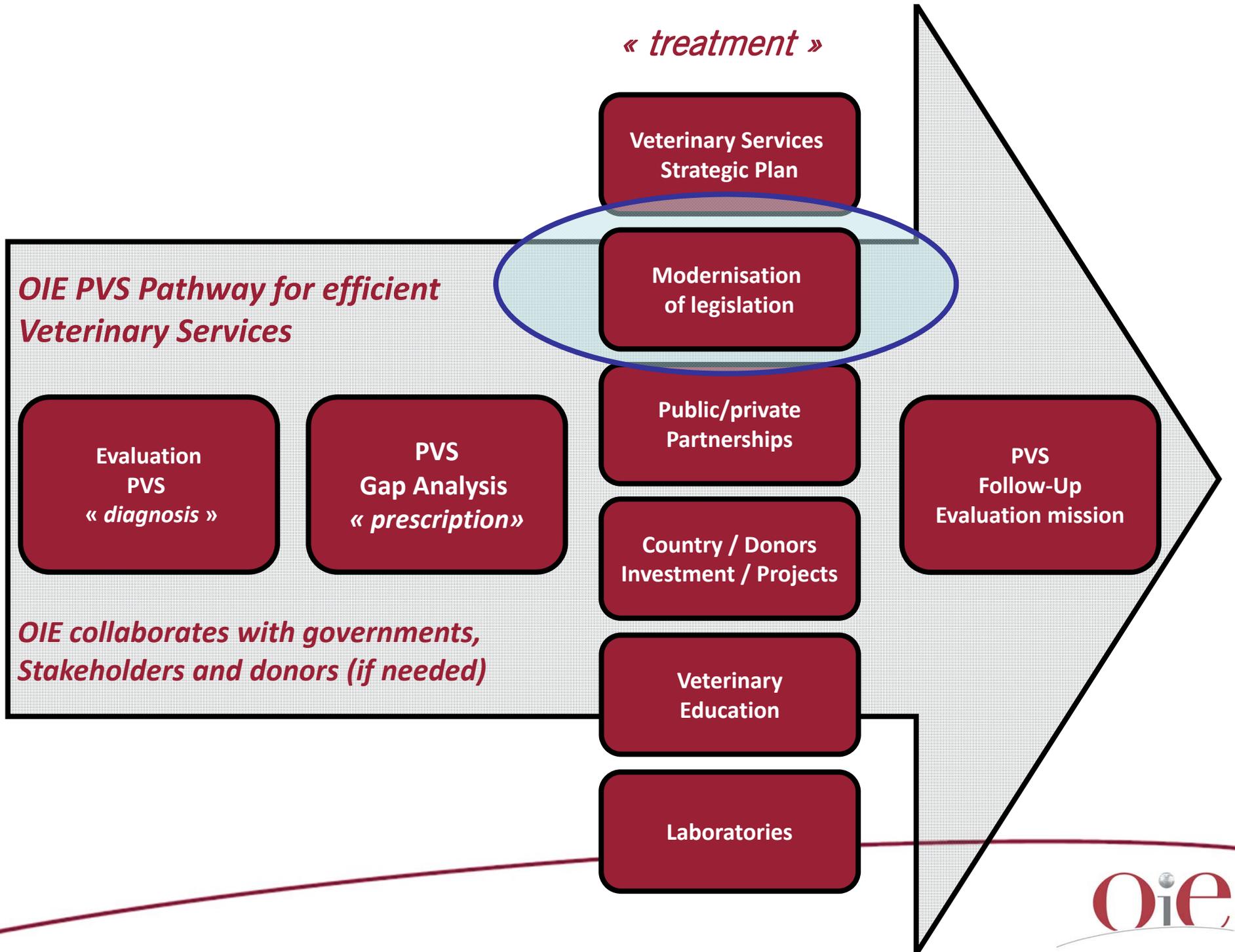
M. Petitclerc



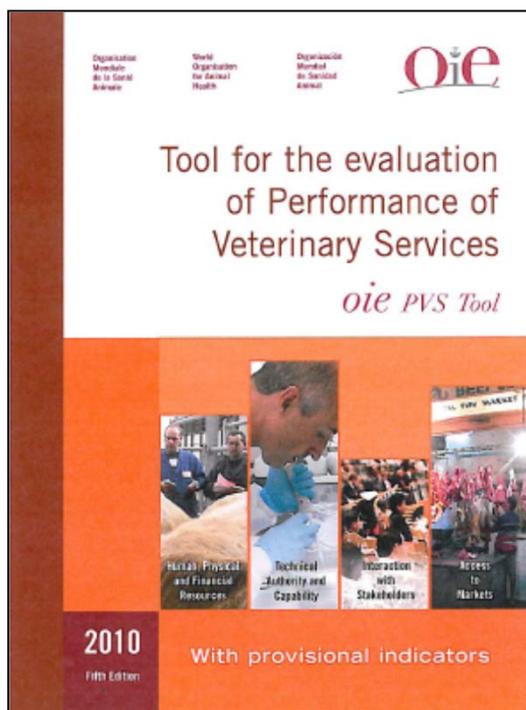
# Plan

- Le PALV dans le processus PVS
- Les constats
- Modèles versus lignes directrices
- Le PALV
- Son fonctionnement





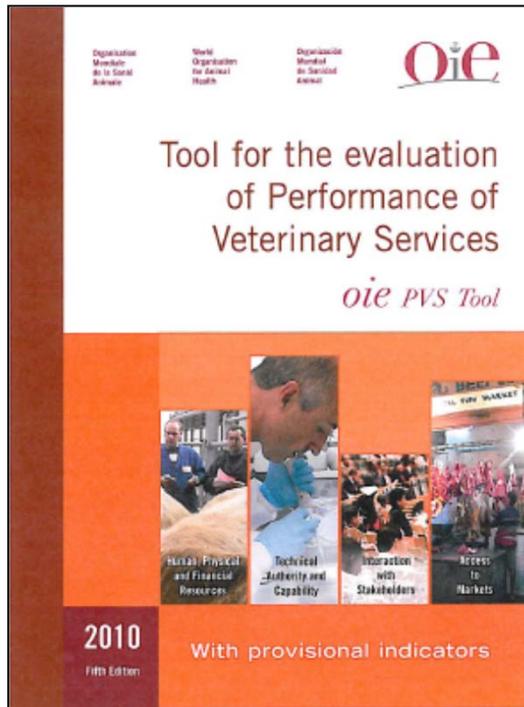
# Évaluations PVS



- La base législative est un élément de la majorité des compétences critiques
- Spécifiquement envisagées par les CC IV-1 et IV-2



# Enseignements des PVS



- **Bases juridique de l'action :**  
existence de textes
- **Sécurité de l'action :**  
qualité juridique des textes
- **Pertinence de l'action :**  
disponibilité des textes et  
compétences des acteurs
- Il existe un besoin important  
sur ces sujets.



# Couverture du domaine variable

Manque de textes



Trop de textes

Trop de textes :

- plusieurs administrations sur le même sujet ou
- mauvaise technique légistique ou
- superpositions « d'époques » ou
- empilement de dispositions...



# Sur le plan qualitatif

- Beaucoup de bons éléments mais aussi :
  - Du mauvais,
  - Du superflu,
  - De l'inutile,
  - Du néfaste,
  - Du dévoiement...



# Causes

- Technocratie vétérinaire (s'isole du politique)
- Mauvaise définition du besoin
- Insuffisance de la réflexion stratégique
- Insuffisance de formation juridique
- Insuffisance des infrastructures



# Définition du besoin

- **Constats :**
- Sur ou sous estimation de la qualité des textes
- Analyse technique et juridique rare
- Réponses partielles et orientées
- Surestimation de la puissance des textes
- **On veut faire des législations sans définir les objectifs à atteindre.**
  
- **Ne pas négliger la définition du besoin**



# Vision stratégique insuffisante

- La pression conjoncturelle (crises et **projets**)
- La réaction à chaud
- Le sous effectif (quantitatif et qualitatif)
- Le cloisonnement (empilement de textes)

Font que les aspects pratiques prédominent sur les aspects stratégiques et que la demande porte plus sur la mise en conformité à court terme que sur un développement à long terme.

**Phénomène accentué par les projets**



# Culture juridique ...

- Méconnaissance des fonctions de la norme
- Mélange des domaines exécutifs et législatifs et atteinte à l'État de droit
- Négligence des droits fondamentaux (saisie, inspection, abattage, recours...)
- Méconnaissance de l'état du droit et insécurité juridique (SGBD, diffusion...)
- Méconnaissance des procédures (abus de pouvoir)



# Technique et structures

- Les services vétérinaires ne disposent pas de services juridiques propres ou d'un soutien externe efficace
- Les procédures de création législative et réglementaires sont mal connues
- Peu de participation formelle des bénéficiaires
- Manque de statistiques
- Abrogations "à la volée" auto-destructrices
- Manque de moyens matériels et surtout humains



# Réponse

## Traiter les problèmes

- De qualité de la législation
- De méthode de production



Modèles ou lignes directrices ?



# Modèles

- 1. Ils font abstraction des inter-relations avec les autres domaines du droit
- 2. Ils ne peuvent pas prendre en compte l'ordre juridique de tous les pays.
- 3. Ils imposent des choix techniques et juridiques là où d'autres solutions localement plus pertinentes pourraient exister.
- 4. Ils n'intègrent pas les facteurs de coût et de temps.
- 5. Ils ne peuvent pas prendre en compte le critère d'applicabilité.



# Les lignes directrices : généralités

- Liste d'objectifs mais pas de moyens
- Adaptables au domaine choisi
- Respectent l'environnement socio-culturel et juridique de chacun
- Nécessitent une appropriation



# Modèles *versus* LD

	Modèles	Lignes directrices
Inconvénients	Utilisation sans appropriation Rigidité, fractionnement délicat Inadéquation aux situations	Très générales Important travail d'appropriation Pas de solution technique
Avantages	Facile d'utilisation	Droit adapté Acquisition de l'autonomie



# Une première partie générale

- Objectifs généraux
- Qualité de la législation et la légistique
- Autorité compétentes et chaîne de commandement
- Pouvoirs des agents
- Les pénalités
- Le financement
- Etc. ...



# Une deuxième partie spéciale

1. **Les** professions vétérinaires
2. Les laboratoires
3. Les délégations
4. Les dispositions sanitaires relatives à l'élevage
5. Les maladies des animaux
6. Le bien être animal
7. La pharmacie vétérinaire
8. La chaîne alimentaire
9. Les échanges internationaux



# Objectif du PALV

- Couvrir le domaine vétérinaire
  - Construire une législation de qualité
- En apportant un appui méthodologique et des références

Le développement des méthodes qui permet l'autonomie est prioritaire sur le produit.



# Délimitation du programme

Le PALV est techniquement délimité par :

- Un champ d'action : le domaine vétérinaire
- L'objet de l'action : la législation vétérinaire
- Les outils : appui méthodologique et mise en œuvre des concepts



# Couvrir le domaine

- Définir le domaine
- Identifier les « trous » (tables de correspondance)
- Décider du programme



# Définition d'une qualité

- Utile
  - Pertinente
  - Acceptable
  - Applicable
  - Appliquée
- 
- Objectifs du PALV



# Déployer la méthode et les outils

- Identification du projet
- Groupes de travail
- Bases de données
- Formations
- Consultations,
- Études d'impacts...

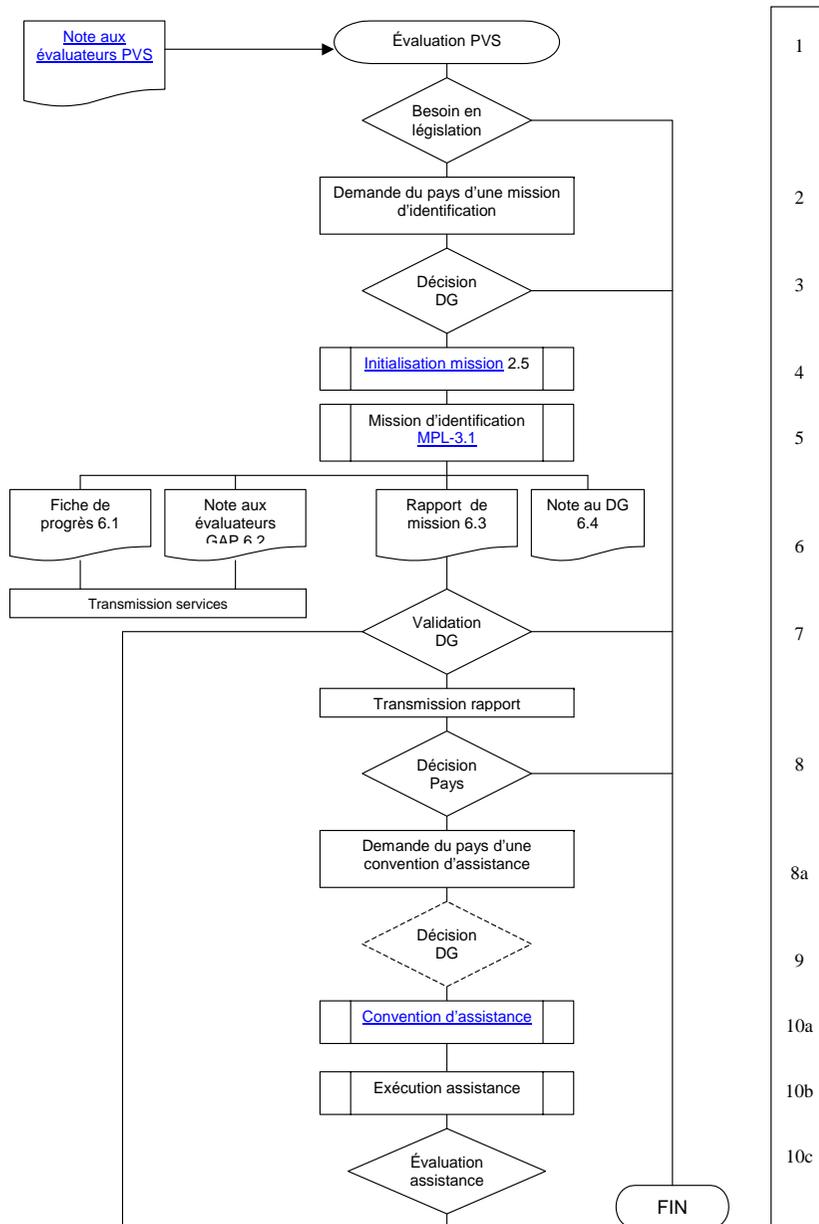


# Pays cibles

	Qualité satisfaisante	Qualité insuffisante
Couverture complète du domaine vétérinaire	<b>1</b>	<b>3</b>
Couverture partielle du domaine vétérinaire	<b>2</b>	<b>4</b>



# Économie générale du programme



- Expression du besoin
- Mission d'identification
- Mission d'assistance



# Expression d'un besoin

- Expression spontanée
- Mission PVS
- GAP analysis
- Expertise indépendante



# La mission d'identification

- Format moyen de 4-5 jours
- Objectifs : préciser la situation du pays, ses besoins et les conditions de l'amélioration.
- Précédée d'une phase de préparation reposant sur des questionnaires.
- Sur place,
  - première partie : partage de l'ensemble des concepts et des outils utilisés dans le programme. Évaluation de la situation générale.
  - deuxième partie : étude de textes et de la couverture du domaine vétérinaire.
  - Troisième partie : évaluation des besoins, notamment méthodologiques.

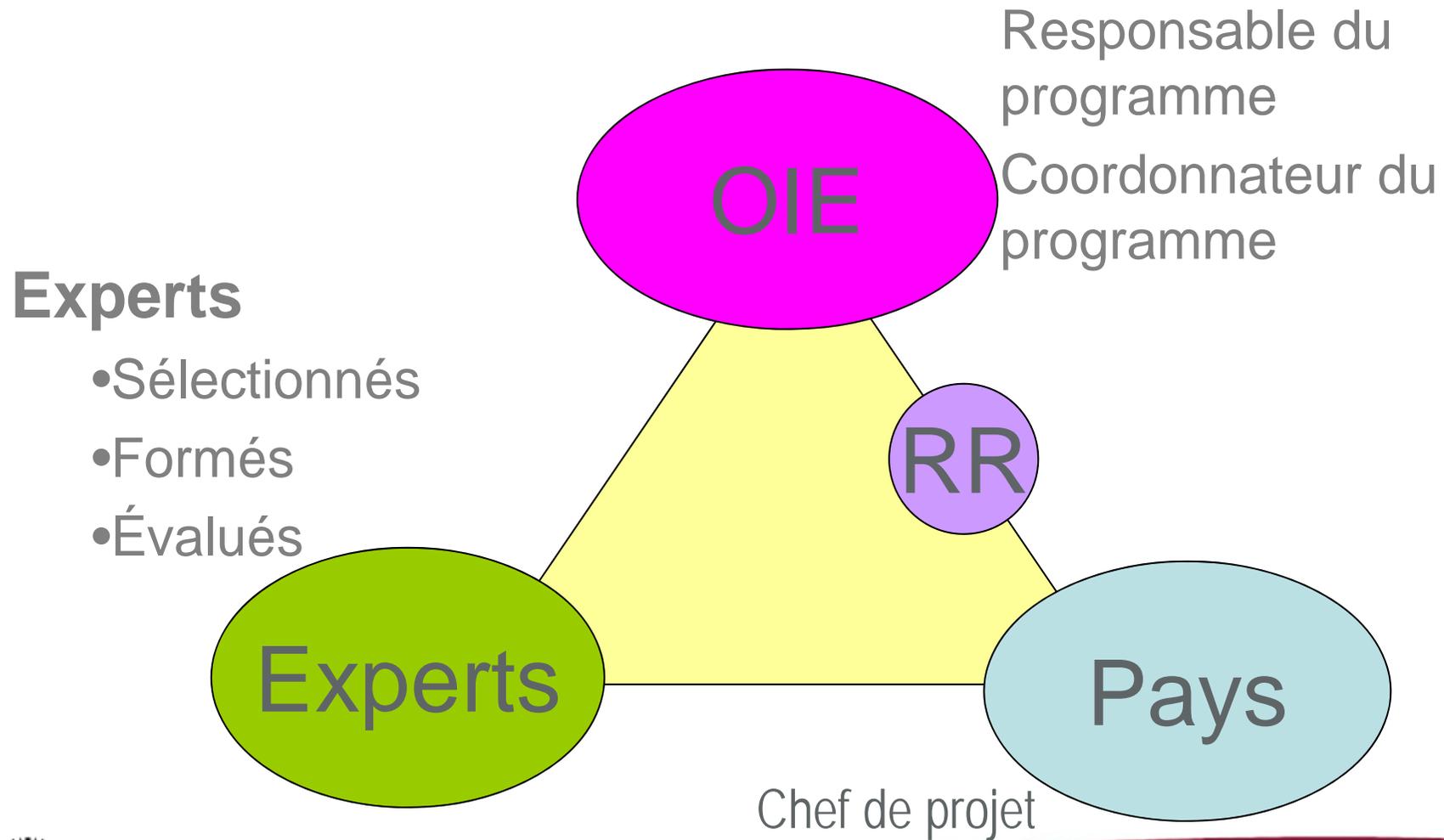


# Conventions d'assistance

- Demande formelle du pays = engagement
  - Désignation d'un chef de projet correspondant
  - Établissement d'un programme stratégique
- Désignation d'un expert correspondant OIE
- **Signature d'une convention (1 an)**
  - L'OIE apporte un appui méthodologique et des références extérieures
  - Suivi par correspondance et missions d'ajustement sur place (1 ou 2)
- L'OIE ne fait pas « à la place » et ne finance pas
- La responsabilité reste au pays
- L'assistance n'est donc que le soutien d'un travail du bénéficiaire et jamais une substitution.



# Organisation



# Formalisme

- Un manuel du programme
  - Généralités
  - Administration du programme (gestion experts)
  - Mission d'identification
  - Assistance
  - Lignes directrices commentées
  - Boîte à outils
  - Communication



# Financement

- **Pris en charge par l'OIE**
- Fonctionnement du programme
- Formation et suivi des experts
- Déplacement des experts pour les mission d'identification et d'assistance
- **A la charge des États bénéficiaires**
- Logistique sur place
- Mise en œuvre dans le pays
- TRADUCTIONS



# Situation

Legislation missions State of Play - as of June, 2011

	OIE Members	Legislation Missions Requests received	Legislation Missions done	
Africa	52	18	11	
Americas	30	4	2	
Asia and Pacific	31	4	3	
Europe	53	3	1	
Middle East	12	4	4	
<b>TOTAL</b>	<b>178</b>	<b>31</b>	<b>21</b>	



cluding (Pilot project) Botswana, South Africa and 1st mission in Zambia



# Idées forces du PALV

- Analyse quantitative et qualitative préalable
- Définition d'une stratégie technique
- Conception dans l'ensemble et dans le temps de la législation en vue d'une application réelle
- Responsabilités du pays bénéficiaire et respect de ses spécificités



# Conclusions

- Importance de la législation vétérinaire et de sa cohérence pour la gouvernance des SV et la sécurité sanitaire internationale.
- Développement d'une référence (LD) et d'une approche par objectif mais pas par modèle.
- Mise à disposition d'un appui méthodologique dans le respect du contexte de chaque bénéficiaire
- Nécessite un stratégie et une volonté
- Correspond à un transfert de technologie
- Consolidation du bien public mondial

Thank you for your attention



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

---

12 rue de Prony, 75017 Paris, France - [www.oie.int](http://www.oie.int) – [oie@oie.int](mailto:oie@oie.int)

